

Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Communiqué de presse

Paris le 17 mars 2021

Le Fonds Stratégique de Participations s'engage avec NEOEN pour le financement de 10GW de capacité d'énergie renouvelable à horizon 2025.

Investisseur de long terme, le Fonds Stratégique de Participations (FSP) présent au capital de Neoen depuis son introduction en bourse en 2018, s'est engagé à accompagner l'augmentation de capital de Neoen de 600 M€ destinée à soutenir son plan de développement à horizon 2025 visant une capacité en opération ou en construction de plus de 10 GW à fin 2025. Les assureurs actionnaires du FSP marquent ainsi leur volonté de contribuer au financement de la croissance du premier producteur français indépendant d'énergie verte, acteur incontournable de la transition énergétique.

Depuis son lancement en 2013, le Fonds Stratégique de Participations (FSP) finance les entreprises par apport de capital stable pour créer de la valeur durable. Il prend des participations significatives et de long terme dans le capital de sociétés françaises et participe à leur gouvernance en siégeant à leur conseil d'administration.

Le FSP est entré en 2018 au capital de Neoen, premier producteur français indépendant d'énergies renouvelables, à l'occasion de son introduction en bourse. Aujourd'hui deuxième actionnaire de référence de Neoen avec 6,66 % du capital, le FSP réaffirme son soutien à une entreprise en forte croissance, qui a construit son succès de « pure player » des énergies renouvelables sur un modèle de développement alliant présence locale, anticipation technologique, discipline opérationnelle et financière, et équipes de très haut niveau.

En participant à l'augmentation de capital de la société, le FSP apportera une contribution directe de l'ordre de 35 millions d'euros supplémentaires pour financer le programme d'investissements de Neoen sur la période 2021-2025 avec l'objectif d'atteindre une capacité en opération ou en construction de plus de 10 GW à fin 2025.

Les assureurs français - BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Société Générale Assurances, Groupama, Natixis Assurance et Suravenir – qui, avec le FSP, soutiennent activement Neoen depuis son introduction en Bourse, renforcent ainsi leur engagement pour une économie décarbonée et pour une création de valeur de long terme.

Pierre de Villeneuve, Président du Fonds Stratégique de Participations, déclare : *« Les énergies renouvelables ont évidemment un rôle majeur dans la transition énergétique. L'originalité du modèle de Neoen, ses perspectives de croissance et les réponses qu'apporte cette société aux enjeux climatiques répondent aux critères d'investissement du FSP et à la volonté des assureurs actionnaires du FSP de contribuer aux transitions essentielles de notre économie. La transition énergétique en constitue un des piliers incontournables ».*

Xavier Barbaro, Président – directeur général de Neoen, ajoute : *« Nous remercions le Fonds Stratégique de Participations à la fois pour la confiance placée en Neoen depuis notre introduction en bourse en 2018, pour son engagement fort dans notre augmentation de capital actuelle, et pour sa*

Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

présence à notre Conseil d'administration qui est pour nous très stimulante. Nous sommes heureux de voir que notre modèle de création de valeur durable et à long-terme trouve son reflet dans notre actionnariat, à travers la présence du FSP qui incarne les mêmes valeurs et porte les mêmes ambitions. »

A propos du Fonds Stratégique de Participations

Le FSP est un véhicule d'investissement dont les actionnaires et les administrateurs sont 7 grandes compagnies d'assurance françaises : BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Agricole Assurances, Groupama, Natixis Assurances, Société Générale Assurances et Suravenir. Le FSP se donne pour objectif d'accompagner durablement les entreprises françaises dans leurs projets de croissance et de transition. A cette fin, il prend des participations significatives et qualifiées de « stratégiques » au capital des entreprises et participe à leur gouvernance en siégeant à leur conseil d'administration ou de surveillance. Le portefeuille du FSP, valorisé à 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020, comprend 8 participations dans le capital d'entreprises françaises de premier plan dans leur domaine de spécialités : Seb, Arkema, Safran, Eutelsat Communications, Tikehau Capital, Elior, Neoen et Valeo.

Le Fonds Stratégique de Participations, dont la gestion est assurée par ISALT, est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

A propos d'ISALT- Investissements Stratégiques en Actions Long Terme

ISALT, est une société de gestion de portefeuille créée en 2019 et spécialisée dans la gestion de fonds d'investissement de long terme à destination d'investisseurs professionnels ou assimilés. ISALT a pour activité principale la gestion du Fonds Stratégique de Participations (FSP). A ce titre, elle met en œuvre une stratégie d'investissement qui consiste à prendre des participations significatives et de long terme dans le capital de sociétés françaises et à siéger dans leurs instances de gouvernance. L'objectif d'ISALT est d'apporter du capital stable, d'identifier au sein des entreprises les leviers de création de valeur et de veiller à ce que les opportunités liées aux transitions essentielles soient au cœur de leur stratégie de développement.

À propos de Neoen

Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable et l'un des plus dynamiques au monde. Avec une capacité en opération ou en construction de plus de 4.1 GW à ce jour, Neoen est une société en forte croissance. La société est active notamment en Argentine, en Australie, en Finlande, en France, en Irlande, en Jamaïque, au Mexique, au Mozambique, au Portugal, au Salvador, en Suède et en Zambie. En particulier, Neoen opère le parc solaire le plus puissant de France à Cestas (300 MWc) et la première centrale de stockage à grande échelle au monde à Hornsdale en Australie (150 MW / 193,5 MWh). Neoen vise une capacité en opération ou en construction d'au moins 10 GW fin 2025. Neoen (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) est cotée sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Contact presse : TADDEO

Laurence TOVI : laurence.tovi@taddeo.fr

Mobile : +33 (0)6 34 78 36 32

Louis Branger : louis.branger@taddeo.fr

Mobile : +33 (0) 6 76 23 52 85

Ne pas diffuser directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

AVERTISSEMENTS

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y a pas eu et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »). S'agissant des États membres de l'Espace économique européen et du Royaume-Uni (les « États Concernés »), le présent communiqué est destiné uniquement à des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus.

Au Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Aucune offre ne sera enregistrée en totalité ou en partie aux États-Unis et aucune offre au public ne sera réalisée aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, en Australie ou au Japon.